

LE CONSEIL REGIONAL D'ORAN

À organisé une journée d'étude

Le : 03/05/2014

À l'hôtel Renaissance -Tlemcen-

Sur:

« Le rôle du Géomètre Experts Fonciers dans les opérations immobilières »

Les différentes communications présentées lors de cet important événement ont met l'accent sur les points suivants :

- 1°/ Les textes en vigueur relatifs à l'établissement du cadastre général et à la publicité foncière devenus obsolètes, leur révision est devenue une nécessité pour le suivi de l'évolution économiques et sociales du pays.
- 2°/ La profession de géomètre expert foncier est instituée par l'ordonnance 95/08, définie de manière global, après dix huit ans d'existence, le besoin à des textes d'application est devenu de plus en plus une nécessité ressentie par tous les acteurs du foncier en Algérie.
- 3°/ Le capital d'expérience acquis par le géomètre expert foncier lui permet de jouer un rôle plus important dans le cadre de l'établissement du cadastre général et dans la mise à jour de documents y afférant.
- 4°/ La révision des textes relatifs aux instruments d'urbanisme, lancée par les pouvoirs publics, à lesquels le Conseil National de l'Ordre est appelé pour contribuer par des propositions. La participation de l'Ordre à cette initiative nécessite l'implication de tous les géomètres experts fonciers qui sont sollicités pour présenter leurs avis aux différents organes de l'ordre. .

Le Président du Conseil Régional d'ORAN